

1 <sup>ère</sup> année	Aut 15,04 cr	<b>PSE 1047</b> Développement des ressources d'adaptation de la petite enfance à l'adolescence <b>3 crédits</b>	<b>PSE 1065</b> Problèmes sociaux et réalités contemporaines <b>3 crédits</b>	<b>PSE 1092</b> Initiation à la profession et à la relation d'aide psychoéducative <b>4 crédits</b>	<b>PSE 1036</b> Planification et organisation de l'intervention psychoéducative <b>3 crédits</b>	<b>PSE 1061</b> Activités intégratives <sup>1</sup> <b>0,4 crédits</b> <b>Règlement particulier : Ce cours doit obligatoirement être suivi à l'automne de la première année.</b>	<b>PSE 1088</b> Initiation à la recherche et utilisation des connaissances en psychoéducation <b>2 crédits</b> <b>Règlement particulier : Ce cours doit obligatoirement être suivi à l'automne de la première année</b>
	Hiver 16 cr	<b>PSE 1048</b> Développement des ressources adaptatives de la transition à la vie adulte jusqu'au vieillissement <b>3 crédits</b>	<b>PSE 1055</b> Fondements théoriques et pratiques psychoéducatives <b>3 crédits</b>	<b>PSE 1087</b> Observation et psychoéducation : théorie et stage 1 <b>5 crédits</b> <b>(Préalable : PSE 1092)</b>	<b>PSE 1026</b> Évaluation psychoéducative du contexte familial <b>3 crédits</b>	<b>PSE 1089</b> Processus de la recherche qualitative en psychoéducation <b>2 crédits</b>	
2 <sup>ème</sup> année	Aut 15,03 cr	<b>PSE 1052</b> Cadre sociojuridique de l'intervention psychoéducative <b>3 crédits</b>	<b>PSE 1029</b> Instruments de mesure et d'évaluation en psychoéducation <b>3 crédits</b>	<b>PSE 1027</b> Difficultés d'adaptation associées aux troubles mentaux chez l'adulte <b>3 crédits</b>	<b>PSE 1062</b> Activités intégratives <b>0,3 crédits</b> <b>Règlement particulier : Ce cours doit obligatoirement être suivi à l'automne de la deuxième année.</b>	<b>Optionnel</b> <b>3 crédits</b>	<b>Optionnel</b> <b>3 crédits</b>
	Hiver 15 cr	<b>PSE 1091</b> Difficultés d'adaptation à l'enfance et l'adolescence associées aux troubles mentaux <b>3 crédits</b>	<b>PSE 1090</b> Processus de la recherche quantitative en psychoéducation <b>2 crédits</b>	<b>PSE 1024</b> Problèmes cognitifs et interventions psychoéducatives <b>3 crédits</b>	<b>PSE 1093</b> Processus clinique psychoéducatif <b>1 crédit</b> <b>Règlement particulier : Ce cours doit obligatoirement être suivi à la même session que le cours d'activité pratique (Practicum)</b>	<b>Optionnel activité pratique (Practicum)</b> <b>3 crédits</b> <b>(voir préalables)</b>	<b>Optionnel</b> <b>3 crédits</b>
3 <sup>ème</sup> année	Aut 15,03 cr	<b>PSE 1083</b> Évaluation psychoéducative : les capacités et difficultés d'adaptation <b>3 crédits</b> <b>(Préalable : PSE 1029)</b>	<b>PSE 1064</b> Intervention de groupe psychoéducative <b>3 crédits</b>	<b>PSE 1099</b> Éthique et déontologie en psychoéducation <b>3 crédits</b>	<b>PSE 1063</b> Activités intégratives <b>0,3 crédits</b> <b>Règlement particulier : ce cours doit obligatoirement être suivi à l'automne de la troisième année.</b>	<b>PSE 1070</b> Intervention psychoéducative en situation de crise <b>3 crédits</b>	<b>PSE 1069</b> Évaluation et intervention précoce <b>3 crédits</b>
	Hiver 13 cr	<b>Optionnel</b> <b>3 crédits</b>	<b>PSE 1095</b> Stage 2 : intégration des savoirs dans la démarche clinique 30H/SEMAINE PENDANT 15 SEMAINES ( <b>10 CRÉDITS</b> ) = 450h et supervision à toutes les semaines				

## Liste des cours optionnels

<b>12 crédits de cours optionnels parmi les suivants :</b>	<b>3 crédits de cours d'activité pratique (formule LAC) parmi les suivants :</b>
<b>PSE 1028</b> – Intervention psychoéducative auprès de la famille (préalable = PSE 1026)	<b>PSE 1096</b> – Practicum en délinquance (préalables = PSE 1034 et PSE 1036)
<b>PSE 1030</b> – Technologies et adaptation psychosociale	<b>PSE 1097</b> – Practicum en dépendances (préalables = PSE 1049 et PSE 1036)
<b>PSE 1034</b> – La délinquance et la psychoéducation (est préalable à un des cours d'activité pratique)	<b>PSE 1098</b> – Practicum en santé mentale adulte (préalables = PSE 1027 et PSE 1036)
<b>PSE 1049</b> – Dépendances (est préalable à un des cours d'activité pratique)	
<b>PSE 1050</b> – Intervention communautaire	
<b>PSE 1066</b> – Phénomène de la déficience intellectuelle et du spectre de l'autisme	
<b>PSE 1072</b> – Évaluation et intervention psychoéducative en milieu scolaire	
<b>PSE 1073</b> – Nouvelles avenues pour le psychoéducateur	
<b>PSE 1086</b> – L'éducation des élèves doués	
<b>PSE 1100</b> - Autisme : intervenir auprès de la personne et de ses proches	
<b>PSE 1101</b> – Perspectives autochtones et intervention psychosociale	
<b>PSE 1102</b> – Nouvelles avenues pour le psychoéducateur 2	

### RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS - Stage 2

Pour s'inscrire au cours « PSE 1095 Stage 2 : Intégration des savoirs dans la démarche clinique », l'étudiant.e doit obligatoirement:

- avoir réussi ou avoir obtenu une reconnaissance pour tous les cours obligatoires du cheminement régulier des deux premières années du baccalauréat ;
- avoir réussi l'un des « Practicum »;
- avoir suivi les 5 cours de la session automne de la 3e année.